

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2146

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 53

À l'alinéa 23, après le mot :

« introduction »,

insérer les mots :

« et de consommation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.